

## Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt et le dix juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au foyer communal de LUCY, sous la présidence de Frédéric MOISELET-PARQUET, Maire de Lucy sur Cure.

**Présents** : MAILLARD Thierry, MARCEAU Annick, BOURGEOIS Mickaël, MADON Christian, LEVASSEUR Mireille, MOISELET-PARQUET Frédéric, TUPINIER Agnès, BAUDOUIN Alain, DEIGNEAU Christelle

**Absente excusée et représentée** : Marie-Claude MARX pouvoir à Thierry MAILLARD

**Absent** : Guy DEFRANCE

### **Ordre du jour:**

1 / Approbation du compte-rendu du 10 juin 2020

2 / Désignation de deux délégués et de trois suppléants chargés de procéder à l'élection des sénateurs

Le Maire demande d'ajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir, la facturation annuelle de l'abonnement et de la consommation d'eau et la vente de frênes : accepté à l'unanimité.

### **1 / Le compte-rendu du 10 juin 2020 est adopté à l'unanimité.**

### **2 / Désignation de deux délégués et de trois suppléants chargés de procéder à l'élection des sénateurs**

Le Conseil municipal doit désigner au scrutin secret et à la majorité absolue, deux délégués et trois suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection sénatoriale partielle organisée le dimanche 27 septembre 2020.

Madame LEVASSEUR Mireille et Monsieur MOISELET-PARQUET Frédéric ont été élues déléguées. Madame MARX Marie-Claude et Messieurs MADON Christian, MAILLARD Thierry ont été élus suppléants.

### **3 / Facturation annuelle de l'abonnement et de la consommation d'eau**

Actuellement, la facturation du service Eau se déroule en deux phases :

- Courant avril / mai : facturation de l'abonnement
- Courant septembre : facturation de la consommation

Considérant la charge de travail que cette méthode représente, le Maire propose de procéder à une seule et même facturation comprenant l'abonnement et la consommation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité la proposition du Maire.

### **4 / Vente de frênes**

Le Maire fait part de l'état de pourrissement des frênes situés près de la Cure menaçant de tomber sur la voie publique et / ou de créer des dégâts dans les parcelles privées. Il propose au Conseil municipal de les vendre à la Société Forestière de la Roche pour la somme de 4.50 € l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité cette transaction.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 20h40

Le Maire,  
Frédéric MOISELET-PARQUET

